

• CONTRAT - PROGRAMME DE SUBVENTION CSRÉ •

Centre de soutien aux regroupements étudiants
(CSRÉ) Année académique 2016-2017

Le Centre de soutien aux regroupements étudiants (CSRÉ) dispose d'une subvention annuelle servant à appuyer les projets et les activités mis sur pied par les regroupements étudiants. Les groupes qui souhaitent recevoir un appui financier doivent remplir le formulaire de demande de subvention prévu à cet effet et le faire parvenir au responsable du CSRÉ. Les demandes jugées tardives, incomplètes et/ou non concernées par cette subvention seront rejetées.

Inscrire le nom du groupe

Par le présent contrat,

s'engage à :

Apposez vos initiales pour chacun des engagements

Développer son autonomie en explorant les possibilités d'autofinancement avant de remettre une demande de subvention;

Déposer une demande de subvention servant à appuyer le développement d'initiatives touchant directement le groupe et/ou la communauté de l'Université de Montréal;

Consulter la liste des dépenses autorisées par le CSRÉ et s'assurer de l'éligibilité de la demande avant sa remise;

Ne faire aucune dépense non préalablement autorisée par le responsable du CSRÉ;

Soumettre le formulaire de demande de subvention dûment rempli au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue de la dépense*;

Joindre les factures officielles et originales** au formulaire de remise de factures dûment complété;

Prendre l'entière responsabilité des dépenses encourues face à ses créanciers;

Prendre l'entière responsabilité de l'activité organisée ou du projet mis sur pied;

Réaliser un exercice financier annuel permettant d'identifier clairement la façon dont la subvention a été utilisée.

* À l'exception des demandes pour du matériel de bureau inférieures 20\$ et d'impression sur papier inférieures à 15\$ qui peuvent être remises jusqu'à 48h avant la date prévue de la dépense et pour lesquelles une demande de subvention n'est pas nécessaire. Le formulaire de remise de factures suffit.

** La facture remise doit être conforme aux normes établies par le CSRÉ; voir les modèles disponibles dans la boîte à outils.

Catégories des dépenses admissibles à une demande de subvention CSRÉ*

Matériel de bureau

Matériel autre servant au fonctionnement du groupe

Impression sur papier (tout format)

Impression sur matériel autre (ex. : bannière, chronoflex)

Honoraires professionnels pour conception visuelle/médiatique

Frais TIC (ex. : nom de domaine, hébergement site web, etc.)

Frais d'inscription/d'adhésion (maison-mère, concours, participation, cotisation, etc.)

Frais de réception Université de Montréal (main-d'oeuvre, matériel et sécurité)

Catégories des dépenses NON admissibles à une demande de subvention CSRÉ

Matériel promotionnel à usage unique/limité (ex. : t-shirts, costumes, décorations, etc.)

Certificats cadeaux

Frais de réception : breuvages (incluant l'alcool), nourriture, couverts, etc.

Nom du président du regroupement

Signature**

Signé le

Nom du trésorier du regroupement

Signature**

Signé le

*L'admissibilité d'une catégorie de dépense ne signifie pas son remboursement automatique; elle signifie plutôt que la dépense pourra être étudiée par le responsable du CSRÉ. Le regroupement doit présenter une demande de subvention dûment complétée pour chacune des dépenses qu'il souhaite effectuer.

**Pour apposer une signature numérique dans un document PDF, cliquer sur « Signer » dans le coin supérieur droit. Faire dérouler le menu « Je dois signer », puis cliquer sur « Apposer une signature ». Choisir le mode de saisie, puis apposer la signature à l'endroit désiré.